Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 089-218900595-20261013-2026862-DE

2026/62

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
15	15	13	15

Séance du 13 octobre

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. GUILLAUME – M. FRERY – E. BARRE – C. COUPLET – C. BRONISEL – C. RATIVEAU – M. REVEILLE – A. VEDOVATI – M. MOJAISKY R. GUILLIN – I. LEPRUN – A. BRONISEL
Absents ayant donné pouvoir : C. TAHALY à E. TRESCARTES et M. BOURDIGUEL à C. COUPLET
Secrétaire : A. BRONISEL

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : APPROBATION ET SIGNATURE

En 2022, la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ), en qualité de porteuse de la Convention Territoriale Globale (CTG), a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) une convention de partenariat pour la période 2022-2025. Cette contractualisation associait également les communes de Joigny, Bussy-en-Othe, Saint-Julien-du-Sault et La Celle-Saint-Cyr, signataires de la convention.
Elle a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des politiques et actions menées en faveur des habitants du territoire dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits, du handicap, de l'inclusion numérique et de l'accompagnement social. Fondée sur un diagnostic partagé du territoire, cette démarche définit un plan d'actions adapté aux besoins identifiés et structuré autour des axes suivants : PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE - PARENTALITE - ACCES AUX DROITS ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE - POSTE DU CHARGEE DE COOPERATION CTG.
Afin de maintenir les financements liés à la Convention Territoriale Globale (CTG) et de favoriser le développement de nouvelles offres de services sur le territoire, la Ville de Joigny a confirmé sa volonté de s'inscrire dans cette démarche par la délibération n° EDU_113_2025 du 22 septembre 2025.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de poursuivre cet engagement en approuvant la signature de la CTG 2026-2030 à l'échelle de la Communauté de communes du Jovinien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 089-218900595-20261013-2026862-DE

- EMET un avis favorable,
- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Amaury BRONISEL

Le Maire
Evelyne TRESCARTES